

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

Requet
Levraut

ID : 070-217001064-20180627-2018020-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7
Absents : 4
Exclus :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-six juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents: DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, VAN ARKEL A, PISTINER I, PETRIGNET S

Absents excusés : SAUTER C, PETRIGNET J.C procuration à GUYOT F.

Absents non excusés: PERRIN H, BOULET JP

Date de convocation :
18/06/2018

Date d'affichage :
27/06/2018

A été nommé(e) secrétaire : Chantal HECHT

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

OBJET :

RGPD

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- autorise le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- autorise le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- autorise le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Christel DUCHET

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

Benoit
Levrault

ID : 070-217001064-20180627-2018021-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7
Absents : 4
Exclus :

Date de convocation : 18/06/2018

Date d'affichage : 27/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-six juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents: DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, VAN ARKEL A, PISTINER I, PETRIGNET S

Absents excusés : SAUTER C, PETRIGNET J.C procuration à GUYOT F.

Absents non excusés: PERRIN H, BOULET JP

A été nommé(e) secrétaire : Chantal HECHT

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX ET OUVERTURE DES APPELS D'OFFRE

En application de l'article 279 du code des marchés Publics modifiés par la loi n°946679 du 08 août 1994, le conseil municipal désigne les membres suivants pour la commission travaux et d'ouverture des appels d'offres :

Président : DUCHET Christel

Membres titulaires :

- PETRIGNET Sébastien
- VAN ARKEL Aukje
- GUYOT Fabien
- HECHT Chantal

Membre suppléant :

- PISTINER Anca

Le Maire,

Christel DUCHET

OBJET :

REPLACEMENT
MEMBRES COMMISSION
TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

ID : 070-217001064-20180627-2018022-DE



Nombre de conseillers

En exercice :	10
Présents :	6
Votants :	7
Absents :	4
Exclus :	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-six juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation : 18/06/2018

Date d'affichage : 27/06/2018

Présents: DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, VAN ARKEL A, PISTINER I, PETRIGNET S

Absents excusés : SAUTER C, PETRIGNET J.C procuration à GUYOT F.

Absents non excusés: PERRIN H, BOULET JP

A été nommé(e) secrétaire : Chantal HECHT

OBJET :

REPLACEMENT CORRESPONDANTS COMMUNAUX

DESIGNATION CORRESPONDANTS COMMUNAUX

Suite à l'installation de 4 nouveaux conseillers en date du 3 juin 2018, le conseil municipal décide de désigner les correspondants suivants :

- **Correspondant défense :** GUYOT Fabien
- **Correspondant pandémie grippale :** PETRIGNET Sebastien
- **Référent Canicule :** DUCHET Christel
- **4 destinataires des alertes automatisées DIALPHONE :**
 - DUCHET Christel
 - GUYOT Fabien
 - HECHT Chantal
 - PETRIGNET Sébastien

Le Maire,

Christel DUCHET

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

Requet
Levraut

ID : 070-217001064-20180627-2018023-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7
Absents : 4
Exclus :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-six juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation : 18/06/2018

Date d'affichage : 27/06/2018

Présents: DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, VAN ARKEL A, PISTINER I, PETRIGNET S

Absents excusés : SAUTER C, PETRIGNET J.C procuration à GUYOT F.

Absents non excusés: PERRIN H, BOULET JP

A été nommé(e) secrétaire : Chantal HECHT

OBJET :

**REMPLACEMENT
Délégués SIF**

DELEGUES DU SYNDICAT DE LA FONTENOTTE

Suite à l'installation de 4 nouveaux conseillers en date du 3 juin 2018,

le conseil municipal décide de nommer les délégués du Syndicat

Intercommunal des Fontenottes (SIF) à savoir :

TITULAIRES : DUCHET Christel et GUYOT Fabien

SUPPLEANT : PETRIGNET Sébastien

Le Maire,

Christel DUCHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

En exercice :	10
Présents :	6
Votants :	7
Absents :	4
Exclus :	

Date de convocation : 18/06/2018

Date d'affichage : 27/06/2018

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-six juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents: DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, VAN ARKEL A, PISTINER I, PETRIGNET S

Absents excusés : SAUTER C, PETRIGNET J.C procuration à GUYOT F.

Absents non excuses: PERRIN H, BOULET JP

A été nommé(e) secrétaire : Chantal HECHT

Pour rejoindre les parcelles 5 et 1 (lieu de l'affouage pour 2018) depuis la route de Contréglise les usagers et autres affouagistes empruntent un chemin qui longe une parcelle appartenant à M. ROITEL. Depuis des années la végétation gagnait du terrain et les usagers empiétaient de plus en plus sur la parcelle de M. ROITEL. Il y a quelques mois celui-ci a décidé de border sa parcelle au droit de son terrain et de ce fait, le chemin est devenu quasi inexistant. Madame le Maire propose de le faire nettoyer et broyer par M. POTARD. D'autre part M. POTARD assurera le nettoyage des 2 chemins forestiers sur la route de Baulay, nettoyage qui n'a pas été fait depuis des années, pour assurer aussi de bonnes conditions à la séance de cinéma en plein air qui aura lieu le 19 juillet 2018.

Le montant du devis est de 695€ H.T et de 834€ T.T.C.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

OBJET :

Devis POTARD

**Nettoyage et élagage
Travaux supplémentaires**

Le Maire,

Christel DUCHET